DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE CHENOVE

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE,

du 10/08/2026 n° 2026-215

ENQUETE PUBLIQUE :

« ayant pour objet la désaffectation et le déclassement du domaine publique communal de l'emprise de terrain d'une surface d'environ 4 600 m² constituant la seconde partie de « l'Esplanade de Limburgerhof » »

Enquête publique du 28 septembre 2026 au 13 octobre 2026, inclus.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur,

Pierre ALEXANDRE

Objet de l'enquête publique. :

La présente enquête publique a pour objet la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'Esplanade de Limburgerhof, propriété de La Ville de Chenôve, situé sur la commune de Chenôve (21).

Par arrêté du 10 août 2026, Monsieur le Maire de Chenôve a ordonné :

- la désaffectation et le déclassement de l'Esplanade de Limburgerhof, (article1)
- désigne le commissaire enquêteur et fixe les dates de permanences (article 2)
- la composition du dossier, (article 3)
- les modalités permettant de consulter le dossier et de déposer les observations du public, (article 4)
- les modalités de publicité (article 5)
- modalités de clôture de l'enquête (article 6)

Historique du projet.

l'Esplanade de Limburgerhof est scindée en deux parties :

- dans sa partie Ouest, une parcelle d'environ 2 950 m², constituée d'une poche de stationnement appartenant à Dijon Métropole,
- dans le prolongement Est, une seconde parcelle d'environ 4 600 m², constituée d'un espace public non circulé, appartenant à la Ville de Chenove.

Cet aménagement en deux espaces distincts a été réalisé en 2011 par la Ville de Chenôve.
La poche de stationnement public est devenue la propriété de Dijon Métropole le 7 juillet 20232, après la signature entre la Ville de Chenôve et la Métropole, du PV de transfert en pleine propriété dans le domaine métropolitain des biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation, abris voyageurs, parcs et aires de stationnement ».

Le Groupe « VYV – Mutualité Française »souhaite procéder à la création, sur le territoire métropolitain, d'un nouvel équipement de santé mutualiste. Ce dernier doit permettre le développement de l'offre de soins, ainsi que les activités hospitalières, chirurgicales et médicales qui y seront exercées.

Le site de l'Esplanade de Limburgerhof répond à l'ensemble des critères imposés, et dispose de très bonnes conditions d'accessibilité et de desserte.

Par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2025, il est décidé d'engager les formalités préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain, de l'emprise de terrain constituant la partie Est de l'Esplanade de Limburgerhof situé à Chenôve d'une surface d'environ 4 600 m², sablée et non circulée.

Désignation du commissaire enquêteur et permanences.

Dans l'arrêté d'ouverture en date du 11 août 2026, précisant les modalités d'organisation de l'enquête publique, Pierre ALEXANDRE, inscrit sur la liste d'aptitude départementale pour l'année 2026, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

Déroulement de l'enquête

L'arrêté d'ouverture, signé par Monsieur le Maire de Chenôve le 10 août 2026, précise :

- les modalités d'organisation de l'enquête publique et la durée de cette dernière,

- nomme le Commissaire enquêteur (article L.123-4 du code de l'environnement, et R.134-17 du CRPA,)

Le nombre ainsi que le contenu des observations démontre que le dossier, très complet et étayé, a constitué une somme d'informations accessibles à tous.

Publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été réalisée conformément à l'article 5 de l'arrêté visé ci-dessus,

Mobilisation du public, et ambiance en mairie.

Au cours des permanences, l'ambiance est demeurée très courtoise.

14 personnes se sont déplacées lors de la première permanence
12 personnes se sont déplacées au cours de la seconde permanence
D'autre part, certaines observations ont été déposées sur papier libre ou bien par email.

Eléments de motivation pour la rédaction de l'avis du commissaire enquêteur

Le dossier relatif à l'enquête publique contenait l'ensemble des pièces exigées par les textes en vigueur.

L'organisation ainsi que la publicité de l'enquête publique ont également respecté la règlementation en vigueur,

Durant toute la durée de l'enquête, les habitants de la commune ont eu la possibilité de prendre connaissance du dossier, et les intéressés ont pu déposer leurs observations sur le registre d'enquête.

Il est toutefois à noter que, à ce stade du projet, l'enquête publique porte uniquement sur la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie du parking de l'Esplanade de Limburgerhof et qu'un certain nombre d'observations abordent, non pas uniquement l'objet de l'enquête, mais des sujets qui seront développés ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancée du projet.

La construction d'un établissement de santé sur l'Esplanade de Limburgerhof participe au renforcement de l'offre de soins à l'ensemble des habitants du Sud Dijonnais.

Cette implantation s'inscrit dans la mutation à venir de l'avenue Roland Carraz, qui devrait être desservie dans les années à venir par la troisième ligne de tramway.

Qu'il est démontré que, même en supprimant la poche de stationnement aménagée sr l'Esplanade, l'offre de stationnements à proximité est suffisante, étant précisé que le projet d'établissement de santé possèdera également un stationnement propre.

Avis du commissaire enquêteur.

Après avoir analysé le dossier, pris connaissance des observations du public et des réponses apportées, le commissaire enquêteur, prenant en compte l'importance du projet de création d'un établissement de santé pour la population de la commune et, plus largement de la Métropole, émet un avis favorable à la désaffectation et au déclassement de la partie de l'Esplanade de Limburgerhof, propriété de la Ville de Chenôve.

Dijon, le 05 novembre 2026

Le commissaire enquêteur

Pierre ALEXANDRE

